

Toulouse, le 29 octobre 2025

Décision prise par le Président de Réseau31

n°DP450 - 2025

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical ;

Vu l'arrêté n° A16-2025 portant abrogation de l'arrêté n° A20231211-66 et délégation de fonction à Monsieur Rémi RAMOND ;

Considérant le point A4-1 de la délégation de compétences au Président ;

Considérant le marché n°067P2024 relatif aux travaux de création d'un bassin de rétention des eaux pluviales d'une capacité de 3 800 m³, avenue de la Gare, commune de Fonsorbes, notifié le 30 janvier 2025, à l'entreprise RAZEL BEC ;

Considérant la nécessité d'acter des adaptations techniques ;

décide

Article unique : d'approuver l'avenant n°1 au marché n°067P2024, ayant pour objet d'acter des adaptations techniques, soit une augmentation de 4% par rapport au montant initial du marché.



Rémi RAMOND

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président